

CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 JUIN 2023

18 h 45 – Salle du Conseil

1er étage de l'Hôtel de Ville

Gérard CAUDRON

1. Désignation des délégués supplémentaires (titulaires et suppléants) du conseil municipal au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs - n°VA_PROJDEL_11126
2. Déplacement d'un élu dans le cadre d'un mandat spécial - n°VA_PROJDEL_11123

Maryvonne GIRARD

3. Affectation de crédits destinés aux associations patriotiques au titre de l'année 2023 - n°VA_PROJDEL_11026

Sylvain ESTAGER

4. Projets d'investissement présentés dans le cadre de la politique de la ville (DPV) 2023 - convention attributive de subvention entre l'État et la ville de Villeneuve d'Ascq - n°VA_PROJDEL_11055
5. Extension du dispositif de vidéoprotection avec le déploiement de la quatrième phase - convention de partenariat entre la Métropole européenne de Lille et la Ville de Villeneuve d'Ascq - n°VA_PROJDEL_10999

Lahanissa MADI

6. Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap - n°VA_PROJDEL_11017

Jean-Michel MOLLE

7. Fixation du nombre de membres de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SFCT) et décision du recueil de l'avis de représentants de l'administration - n°VA_PROJDEL_10961
8. Actualisation du tableau des effectifs - n°VA_PROJDEL_11020

Dominique FURNE

9. Partenariat entre la ville de Villeneuve d'Ascq et l'association Habilis : archéologie du geste - n°VA_PROJDEL_10982
10. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture - n°VA_PROJDEL_10738

Benoit TSHISANGA

11. Avenant de la convention 2022 entre l'auberge de jeunesse Stéphane HESSEL et la Ville

**de Villeneuve d'Ascq concernant l'hébergement d'urgence des jeunes de 18 à 25 ans -
n°VA_PROJDEL_11006**

**12. Affectation d'une subvention à l'association Ademn CITEO dans le cadre de la médiation
à l'école et de la médiation urbaine - n°VA_PROJDEL_10729**

Gérard CAUDRON

**13. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des
collectivités territoriales - n°VA_PROJDEL_11125**

+ Voeu pour la défense de la Ligue des Droits de l'Homme